



NOTICE EXPLICATIVE

POUR LES INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

ANNÉE SCOLAIRE 2018 / 2019

Les inscriptions périscolaires pour l'année 2018/2019 débutent le 29 Juin 2018. A cette occasion, la ville a souhaité simplifier les démarches des familles, avec la mise en place d'un dossier unique d'inscription.

Ce dossier d'inscription périscolaire concerne les activités suivantes : accueil du matin, restauration, accueil du soir, accueils de loisirs des mercredis.

Ce qu'il faut savoir :

- L'inscription est **obligatoire** pour que votre(vos) enfant(s) soit(ent) accueilli(s) aux activités périscolaires.
- L'inscription doit être **renouvelée** chaque année scolaire. Elle n'est pas automatique.
- Toute inscription périscolaire nécessite d'être **à jour du paiement des factures**.
- Les tarifs des activités périscolaires sont calculés en fonction de votre **quotient familial** (tarifs consultables sur le site internet de la ville <http://www.ville-verneuil-sur-seine.fr> / Mairie en ligne / Tarifs municipaux).
- Les dossiers d'inscriptions et les pièces justificatives doivent être déposés **complets** dans la boîte aux lettres de l'Accueil Education ou par voie postale à l'attention de l'Accueil Education 17 rue Delapierre 78480 Verneuil-sur-Seine, **avant le 6 Août 2018**. Tout dossier incomplet ne sera pas accepté ni traité.
- Toutes les informations générales et pratiques concernant les activités périscolaires sont à votre disposition dans le **guide des activités périscolaires et extra scolaires 2018/2019**.
- **Portail Famille** : la ville met à disposition un logiciel de gestion accessible à l'adresse <https://www.mon-portail-famille.fr/acces/ville-verneuil-sur-seine>.
La création d'un compte personnel permet aux familles de consulter :
 - Les inscriptions périscolaires, de visualiser et modifier les plannings de réservations dans un délai de 8 jours ;
 - L'historique des factures et la possibilité de régler les factures en ligne par carte bancaire.Si vous souhaitez recevoir vos identifiants pour créer un compte sur le Portail Famille, vous devez envoyer un mail à education@ville-verneuil-sur-seine.fr.
- Une nouveauté est proposée aux familles à la rentrée scolaire 2018/2019, **l'inscription annuelle des mercredis** pour les accueils de loisirs.